

Parc naturel régional Livradois-Forez

Révision de la Charte

Projet opérationnel

Ateliers territoriaux

Du 20 au 24 novembre 2023



l'Auvergne, côté soleil levant

Déroulé de la réunion

TEMPS 1 : PRÉSENTATION DU PROJET DE CHARTE - 45'

- Etat d'avancement de la démarche
- Du projet stratégique au projet opérationnel
- Les particularités du projet de Charte
- L'engagement des signataires de la Charte

TEMPS 2 : PRISE DE CONNAISSANCE ET PARTAGE - 3 x 30'

- Temps d'appropriation en groupes de travail

TEMPS 3 : RESTITUTION COLLECTIVE - 15'

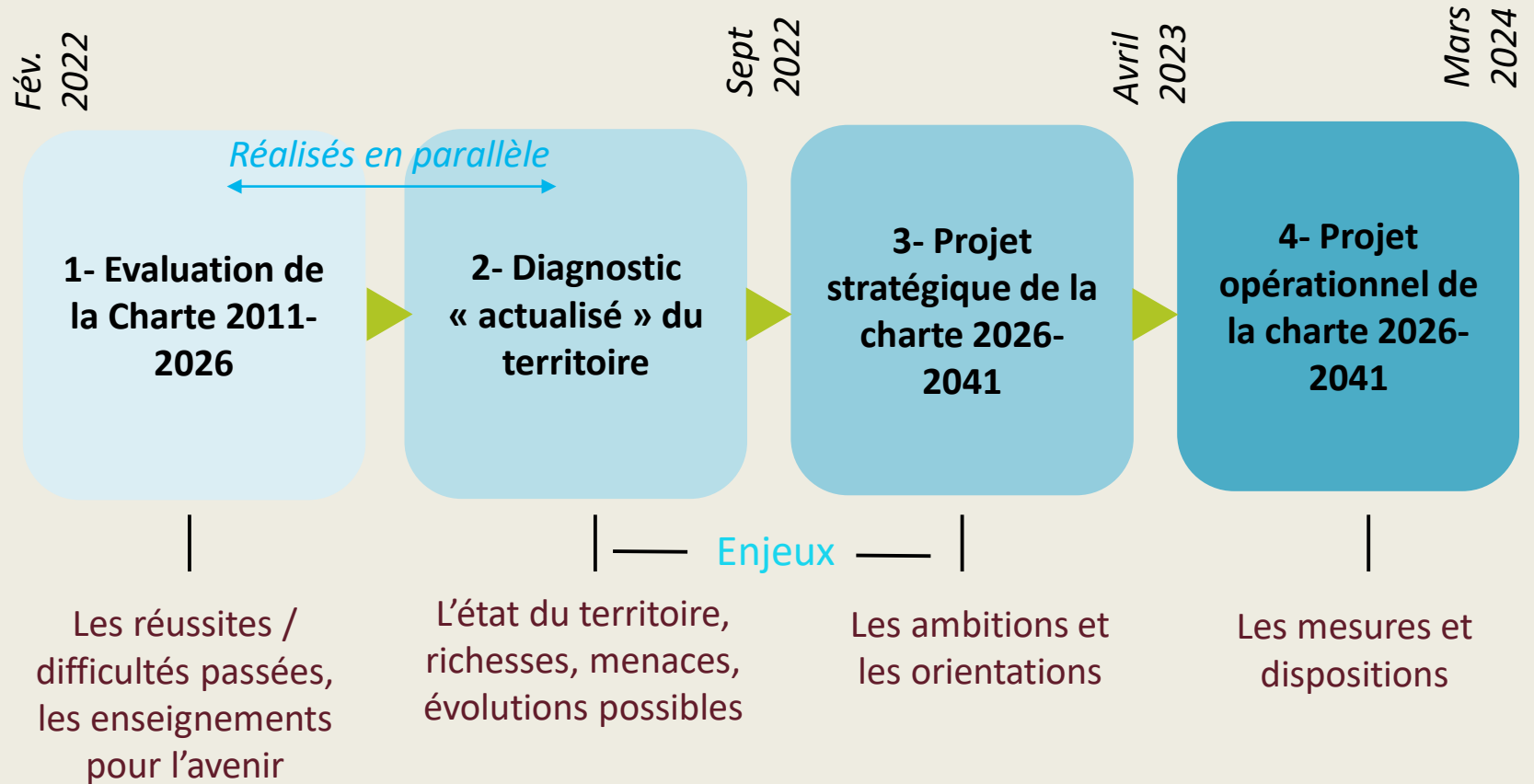
- Restitution des travaux en groupe



Etat d'avancement de la démarche



Les grandes étapes du projet de Charte



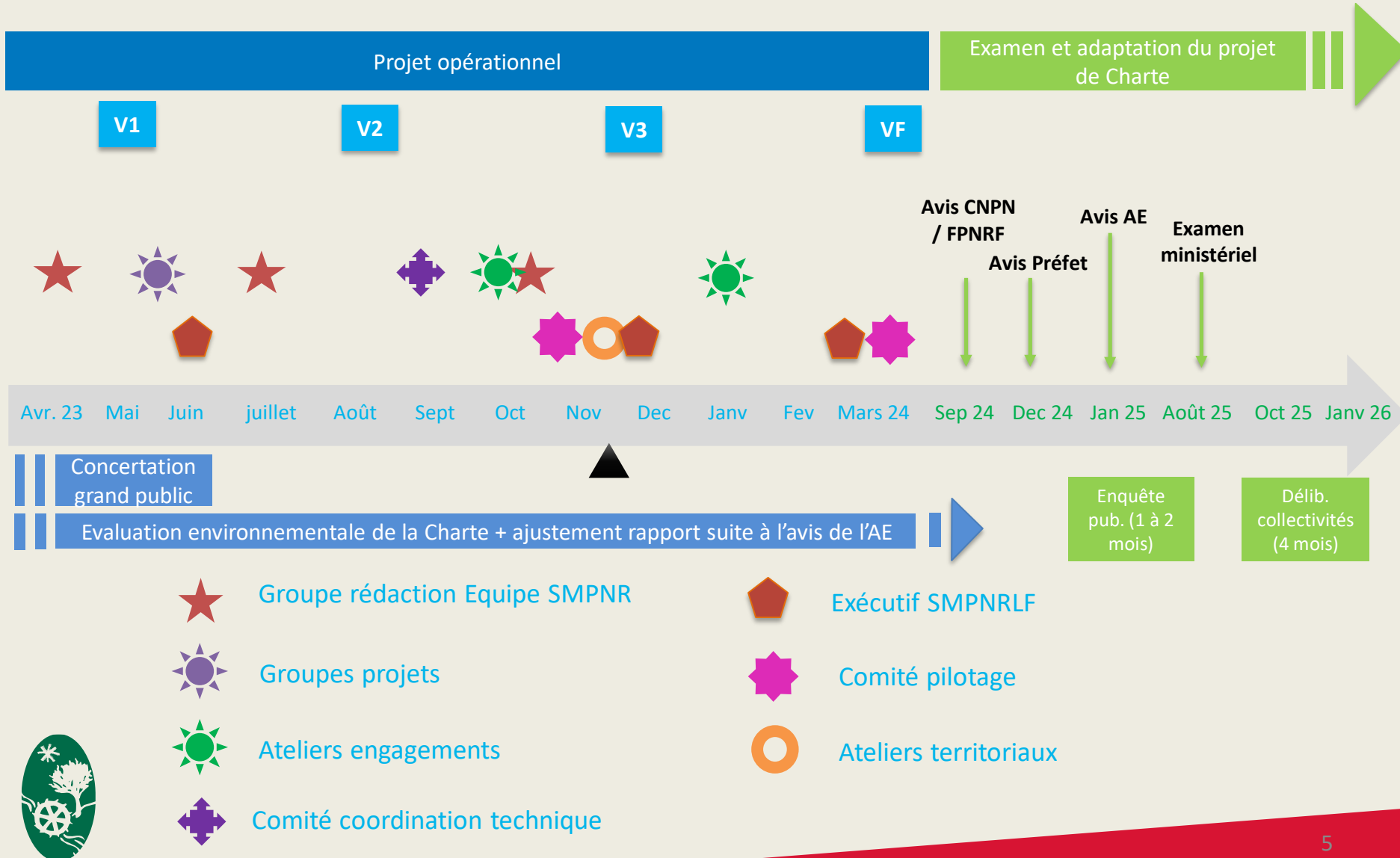
Groupement

SM Parc (élus&équipe)

Elus locaux, partenaires, habitants ...



Calendrier d'élaboration du projet de Charte 2026-2041

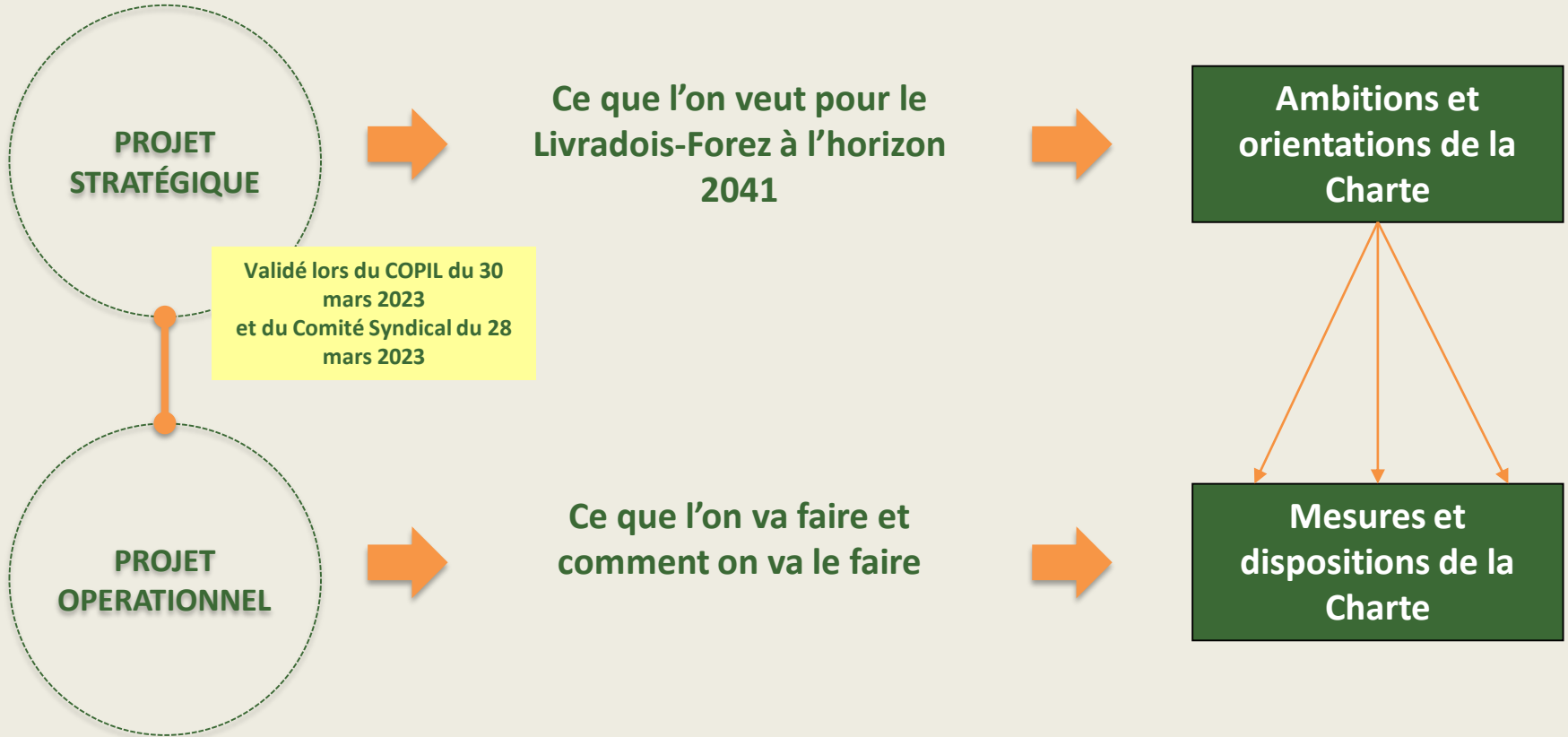


Du projet stratégique au projet opérationnel





Le projet stratégique



3 ambitions, 12 orientations

AMBITION 1

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE,
FRUGAL ET ÉPANOUISSANT

- 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de **l'entraide et de la coopération**
- 1.2 : Développer la **médiation**, génératrice de liens et de sens
- 1.3 : Renforcer la **sobriété énergétique** et réduire la dépendance aux énergies carbonées
- 1.4 : **Vivre mieux et sobrement**

AMBITION 2

DES BIENS COMMUNS
PRÉSERVÉS POUR UN
TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

- 2.1 : Maintenir et reconquérir des **écosystèmes diversifiés et fonctionnels**
- 2.2 : Modérer **l'usage des ressources** (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes
- 2.3 : Accompagner une **évolution des paysages** fondée sur leur singularité et les transitions
- 2.4 : Préserver et valoriser les **patrimoines bâtis et culturels** qui fondent l'identité locale

AMBITION 3

DES MODÈLES
ÉCONOMIQUES REPENSÉS
LOCALEMENT, FONDÉS SUR
LES RICHESSES DU TERRITOIRE

- 3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une **ressource forestière** et la valoriser localement au profit du territoire
- 3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une **alimentation responsable** et garantes d'un cadre de vie préservé
- 3.3 : Pérenniser un tissu **d'activités économiques** attractif et varié
- 3.4 : Accueillir des **activités touristiques et de loisirs** compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines



Structure du projet opérationnel

Renforcer le lien social et réduire les inégalités

Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs

Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions

S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture

Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques

Accélérer la production d'énergies renouvelables à partir des ressources mobilisables localement et dans le respect des paysages et des milieux

Produire une offre de logements diversifiée et confortable, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant

Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain

Construire une offre innovante et cohérente de mobilités alternatives

Ambition 1

Un territoire
solidaire, frugal
et épanouissant



Structure du projet opérationnel

Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales

Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces (y compris la nature quotidienne)

Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective

Ambition 2

Des **biens communs** préservés pour un territoire plus **résilient**

Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés

Préserver et restaurer les sols

Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources

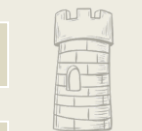
(Faire) reconnaître les unités paysagères et protéger les structures emblématiques pour lutter contre la banalisation

Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs

Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages

Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation

Collaborer pour un récit désirable du Livradois-Forez



Structure du projet opérationnel

Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle

Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt

Consolider et développer les capacités de valorisation du bois

Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité

Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation

Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé

Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées

Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale

Développer une offre de tourisme expérientiel et responsable

Renforcer la destination "Parc naturel régional Livradois-Forez"

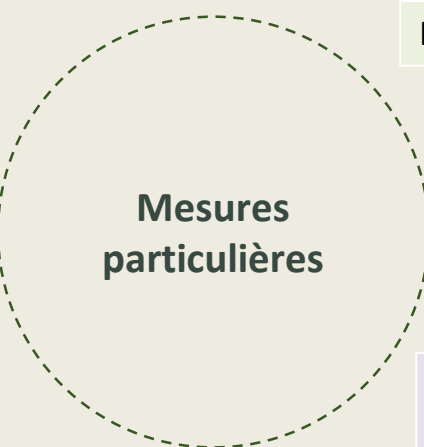


Ambition 3

Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire



Structure du projet opérationnel



**Mesures
particulières**

Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme frugal et désirable

Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels

Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée

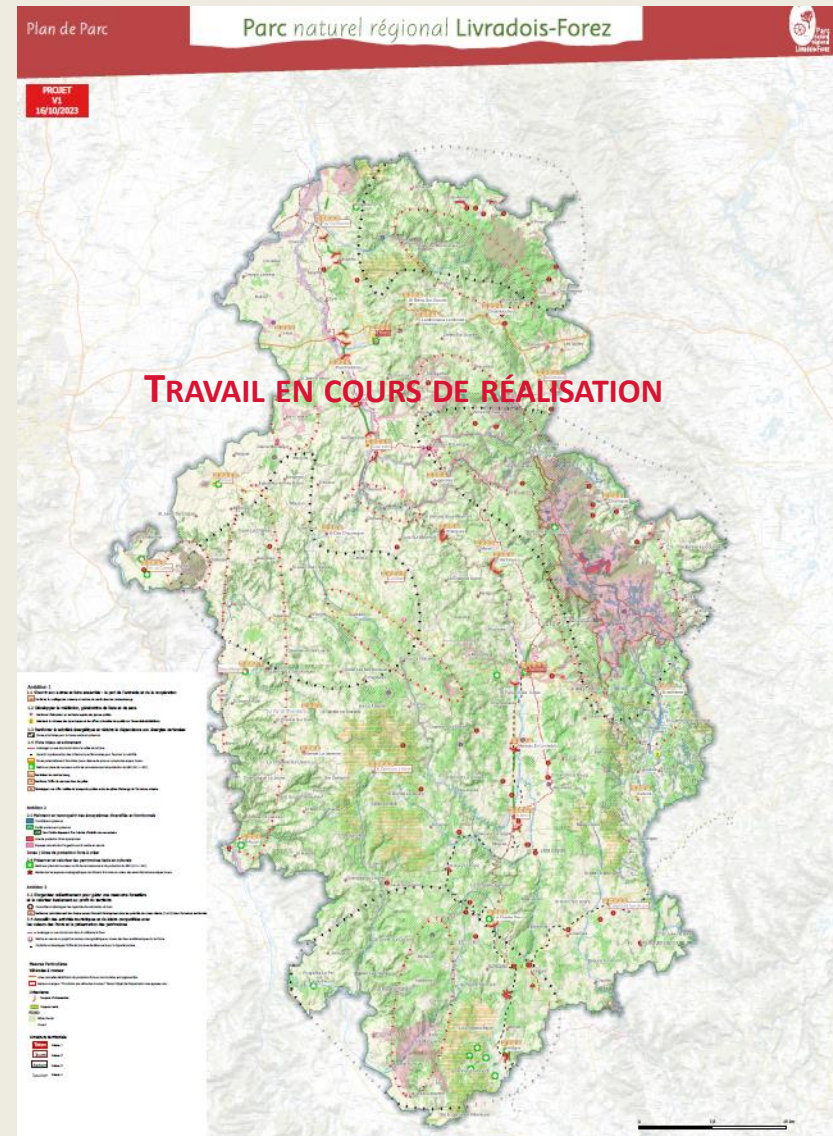


Un plan de parc en cours d'élaboration

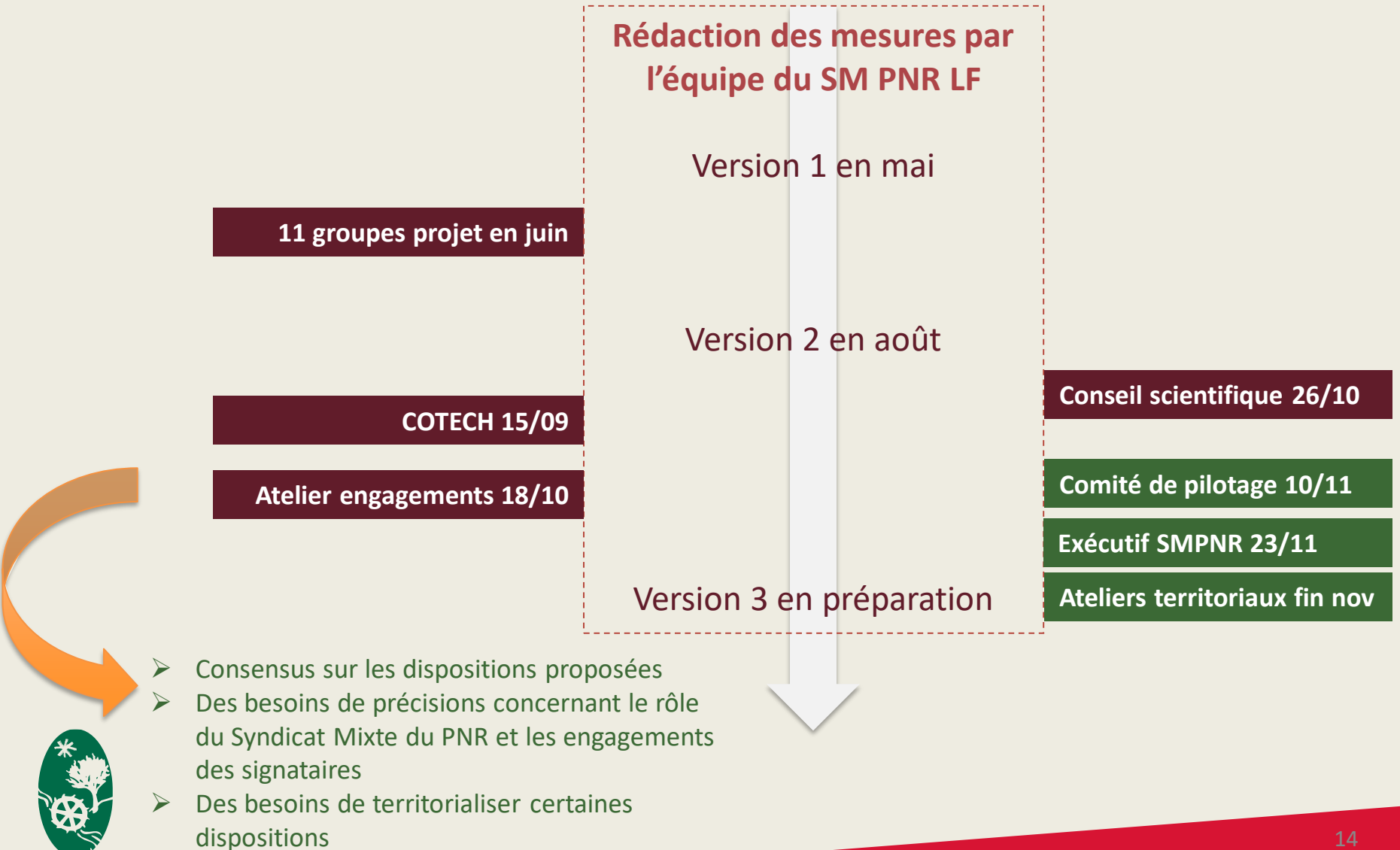
- Caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante
- Délimite les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies

Des attentes spécifiques :

- Structures paysagères à préserver
- Objectifs de préservation et restauration des continuités écologiques
- Principes de maîtrise de l'urbanisation
- Espaces à enjeux concernés par la réglementation des véhicules à moteur



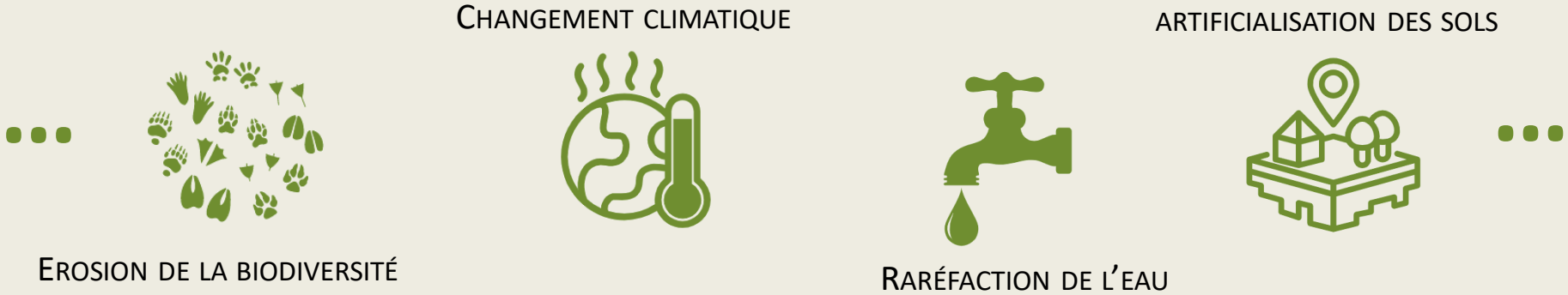
Les étapes d'élaboration des mesures



Les particularités du projet de Charte 2026-2041



Entre plancher social et plafond environnemental



REVENUS

EDUCATION

SANTÉ

ALIMENTATION



Entre plancher social et plafond environnemental

PLANCHER SOCIAL

REVENUS



111 - Renforcer le lien social et réduire les inégalités

EDUCATION



121 - Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions

SANTÉ



142 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages et permettant un cadre de vie plus sain

ALIMENTATION



321 - Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité



Entre plancher social et plafond environnemental

PLAFOND ENVIRONNEMENTAL

EROSION DE LA BIODIVERSITÉ



211 - Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales

323 - Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé

312 - Déployer des pratiques forestières

favorables à la diversité des fonctions de la forêt

CHANGEMENT CLIMATIQUE



131 - Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques

132 - Accélérer la production d'énergies renouvelables à partir des ressources mobilisables localement et dans le respect des paysages et des milieux

RARÉFACTION DE L'EAU



221 - Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés

ARTIFICIALISATION DES SOLS



141 - Produire une offre diversifiée de logements et confortable, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant

222 - Préserver et restaurer les sols

223 - Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources



Des activités économiques responsables et durables

Un choix de positionnement par rapport aux activités économiques à accueillir/ soutenir prioritairement à l'horizon 2041

S'appuyer sur les ressources et savoir faire locaux, développer le caractère social et responsable des activités, renforcer l'économie circulaire et « territoriale », préserver et entretenir les biens communs

➔ **313 - Consolider et développer les capacités de valorisation du bois**

➔ **322 - Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation**

➔ **323 - Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé**

➔ **331 - Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées**

➔ **332 - Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale**

➔ **341 - Développer une offre de tourisme expérientiel et responsable**



Les espaces de sensibilité

Principes :

« La Charte doit être rédigée en termes de vocation s'appuyant sur les enjeux identifiés et les zones concernées. » *Extrait Note technique nov 2018*

Dans certaines zones à enjeux :

- déterminer des espaces n'ayant a priori pas vocation à recevoir certains types de projets.
- définir des orientations visant à favoriser une intégration environnementale optimale des projets



Les espaces de sensibilité

Liste des espaces en
cours de définition

Deux niveaux de sensibilité proposés :

- **Secteurs de sensibilités patrimoniales maximales :**
 - Milieux reconnus pour leur richesse écologique :
 - N'ont pas vocation à accueillir des projets/activités qui remettraient en cause leur intérêt écologique, sauf ceux nécessaires à leur préservation ou mise en valeur
- **Secteurs de fortes sensibilités patrimoniales :**
 - Espaces dont l'intérêt est démontré dans la préservation bon fonctionnement écologique, hydrologique, agricole et paysager du territoire :
 - Peuvent avoir vocation à accueillir certains projets et activités si ceux-ci n'altèrent pas le patrimoine concerné et font l'objet d'une intégration environnementale et paysagère optimale.



L'engagement des signataires de la Charte



Les fondamentaux

= Projet de développement équilibré et ambitieux, fondé sur la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales du territoire, construit et mis en œuvre de façon concertée.

→ **C'est le projet du territoire et non pas celui du syndicat mixte du PNR !**



Les critères de classement

- La **qualité et l'identité du territoire**, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages
- La **cohérence et la pertinence des limites** du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages
- La **qualité du projet de Charte**
- La **capacité du Syndicat Mixte** du PNR à conduire le projet de façon cohérente
- La **détermination des collectivités territoriales** (Région, Départements, communes) et des EPCI à fiscalité propre



Les critères de classement

❑ La capacité du Syndicat Mixte du PNR à conduire le projet :

Le Syndicat Mixte du PNR :

- **Assure la cohérence et la coordination des actions** de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement **menées par les signataires de la charte** et les partenaires associés.
- **Met en œuvre certaines orientations et mesures** de la charte au même titre que les signataires.

→ **Le SM du PNR n'est donc pas le seul responsable de la mise en œuvre de la Charte**



Les critères de classement

- ❑ **La détermination des collectivités territoriales (Région, Départements, communes) et des EPCI à fiscalité propre :**

Les signataires de la charte appliquent les orientations et mesures de celle-ci **dans l'exercice de leurs compétences respectives.**

La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre s'apprécie au regard de :

- **la gouvernance proposée pour sa mise en œuvre et son évaluation**
- **la précision des engagements.**



La portée générale de la Charte

La charte est un acte destiné à **orienter l'action** des pouvoirs publics :

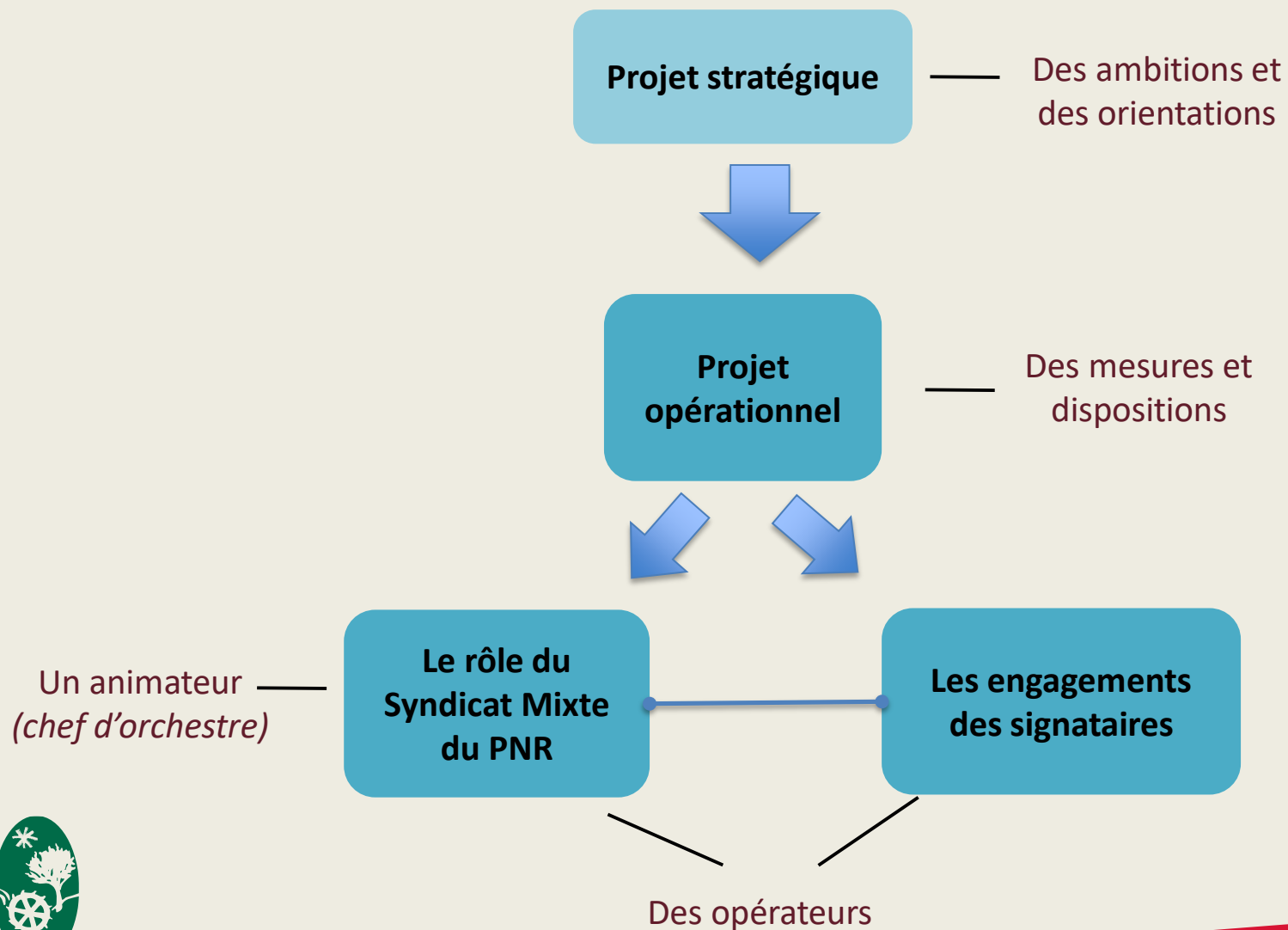
→ Les décisions de l'État et des collectivités doivent être **en cohérence avec la charte** du parc.

→ Les mesures de la charte peuvent prévoir **des règles de fond avec lesquelles les décisions prises par ces derniers dans l'exercice de leurs compétences devront être cohérentes.**

→ **Le non-respect des engagements des signataires pourra notamment être sanctionné par un non renouvellement de classement à l'échéance des 15 ans ou, dans les cas graves, par un déclassement.**



En synthèse, la Charte c'est ...



Exemple rôle SM / engagement

- ➔ Mesure 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt

Extrait du projet opérationnel

Projet
opérationnel



Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR

Développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme

=> limiter le recours à la coupe rase aux impasses sylvicoles

incite les propriétaires-sylviculteurs à élaborer des documents de gestion durable de leurs forêts



Exemple rôle SM / engagement

- ➔ Mesure 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt

Extrait du projet opérationnel

Projet
opérationnel



Les engagements
des signataires

Développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme

=> limiter le recours à la coupe rase aux impasses sylvicoles

Région : propose des aides financières favorisant m'établissement de Documents de Gestion Durable pour des propriétés de 10 à 25ha

Etat : accompagne les expérimentations relatives à l'abaissement du seuil de déclaration des coupes rases

EPCI : promeut les systèmes de certification forestière (PEFC, FSC, ...)





Prise de connaissance et partage



Proposition d'organisation

→ **Prise de connaissance ciblée sur les 13 mesures phares**

Pour chaque séquence :

1. Choisir une mesure à traiter sur les 4 proposées sur le poster A0
2. Prendre connaissance du contenu de la mesure
3. Echanger sur les dispositions et les engagements proposés
4. Apporter des modifications si nécessaire
5. Identifier les engagements qui vous paraissent majeurs en les hiérarchisant → numéroté de 1 à X les engagements au sein de chaque catégorie de signataires (communes / EPCI)

En groupe de 5-6 personnes max

3 séquences de 30'



+ 2 mesures particulières sur l'urbanisme et les loisirs motorisés

Ambitions	Orientations	Mesures
Un territoire solidaire, frugal et épanouissant	1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	Renforcer le lien social et réduire les inégalités
	1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	
	1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques
	1.4 : Vivre mieux et sobrement	Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain
Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient	2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels	Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales
	2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes	Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés
	2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions	Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources (Faire) Reconnaître les unités paysagères et protéger les structures emblématiques pour lutter contre la banalisation
	2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale	Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages
Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire	3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire	Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt
	3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité
	3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié	
	3.4 : Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines	Développer une offre de tourisme expérientiel et responsable



Proposition d'organisation

→ Hiérarchisation et restitution à l'ensemble de la salle

- Présenter 1 ou 2 engagements majeurs à retenir
- Présenter 1 sujet qui a fait débat autour de la table

1 rapporteur par table



Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

